



PALAIS DE JUSTICE  
1, RUE NOTRE-DAME EST  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 1B6  
TÉLÉPHONE: (514) 393-6651  
TÉLÉCOPIEUR: (514) 873-7354  
URL: <http://www.droit.umontreal.ca/doc/tdp>

TRIBUNAL DES DROITS DE LA PERSONNE

COMMUNIQUÉ

**Montréal, le 15 octobre 1998.** Dans une récente décision du Tribunal des droits de la personne, le juge Simon Brossard, assisté des assesseurs Me Caroline Gendreau et monsieur Keder Hyppolite, a condamné madame Mariella Caci à payer 3 500,00 \$ de dommages moraux et exemplaires à madame Ruth St-Élien.

Cette dernière, d'origine haïtienne, est de race et de couleur noires.

Malgré le fait que le logement du 9052, rue Descartes, était à louer pour 490,00 \$ par mois, madame Caci a plutôt demandé 575,00 \$ par mois utilisant un stratagème où le père de madame Caci a exigé ce prix à madame St-Élien par téléphone.

Le Tribunal a conclu que madame Caci savait que le prix véritable du loyer était de 490,00 \$ et qu'elle a demandé un montant supérieur pour empêcher la location à une personne d'origine haïtienne, de race et couleur noires.

Le Tribunal a accordé 2 500,00 \$ de dommages moraux parce que madame St-Élien a perdu pour toujours, sinon pour longtemps, le droit d'habiter ce logement qui lui plaisait. Elle a été humiliée, blessée, et l'exclusion qu'a exercée sur elle madame Caci a porté atteinte à son droit fondamental à la sauvegarde de sa dignité et constitue une discrimination illégale.

L'attribution d'une somme d'argent ne pourra replacer rétroactivement madame St-Élien dans une situation où elle n'a pas à subir de discrimination mais servira à atténuer le malaise psychologique qu'elle aura senti et, peut être, à atténuer le souvenir de l'injure dont elle a été victime.

Le Tribunal a également condamné madame Caci à 1 000,00 \$ de dommages exemplaires afin de bien lui faire comprendre qu'un tel stratagème est inacceptable et pour la dissuader de recommencer.

Le jugement sera disponible dans les prochains jours sur *Internet*, à l'adresse suivante :  
<http://www.droit.umontreal.ca/Doc/tdp>